

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 12

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 AOUT 2017

Absents excusés : Coletti Dominique – Guthmuller Joëlle - Haman Joseph

Date d'envoi de la convocation : 24 août 2017.

Adoption du procès verbal de la séance du 30 juin 2017, par les conseillers présents à cette réunion.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ajout de deux points supplémentaires relatifs à une modification budgétaire (point 1) et une demande de subvention (point 10).

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

Au 15.07.2017

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 71 dont 49 hommes et 22 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 52 (≈ 73 %).

Au 15.08.2017

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 71 dont 50 hommes et 21 femmes.

Le nombre de personnes indemnisables est de 54 (≈ 76 %).

Les résidents du Foyer Horizon sont inclus dans ces chiffres.

SITUATION DE LA TRESORERIE

La situation de la trésorerie présentait au 1^{er} août 2017 un solde créditeur de 1 541 025,08 €.

POINT 1 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Syndicat d'Assainissement & d'Adduction d'Eau Potable de Farébersviller et Environs (SAFE) nous a transmis une facture de 60 399,46 €. Cette somme correspond aux travaux de renaturation réalisés sur le Dotelbach, après déduction des subventions. S'agissant d'une participation à rembourser au SAFE, ce montant sera imputé au compte 65548 « Autres contributions », sur lequel il faut prévoir des crédits suffisants pour couvrir cette dépense.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte l'ouverture de crédits pour 61 000 € au compte 65548 « Autres contributions ».

POINT 2 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2

Au budget primitif 2017, la somme de 12 000 € a été inscrite en prévisions sur le compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » pour des travaux d'habillage du mur situé rue Principale et des plantations, alors que le devis s'élève à 12 859,32 € TTC. Il est nécessaire de transférer 1 000 € du compte 2151 « Travaux de voirie » au compte 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains » pour permettre le règlement de la facture à la société Aux Jardins de Carelle.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le transfert de 1 000 € du compte 2151 au compte 2128.

POINT 3 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3

Des travaux doivent être réalisés sur le circuit de chauffage de la salle de sport pour un montant de 6 051,46 € TTC. Il est nécessaire de transférer 2 000 € supplémentaires au compte 21318 « Constructions - Autres bâtiments publics » du compte 2151 « Travaux de voirie », puisque au budget primitif 2017, 5 000 € ont été inscrits en prévisions sur ce compte.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le transfert de 2 000 € du compte 2151 au compte 21318.

POINT 4 : CONTRIBUTION DES ENTREPRISES AU FINANCEMENT DU BULLETIN MUNICIPAL

Le Maire propose au conseil municipal d'approuver la contribution financière des entreprises à la publication du bulletin municipal. En contrepartie de l'insertion d'une publicité dans le bulletin municipal deux fois par an, ces entreprises versent une participation fixée selon les tarifs annuels suivants : 1/4 page : 55 €, 1/3 page : 100 €, 1/2 page : 140 €, 1 page : 245 €, couverture : 460 €.

Les entreprises qui participent au financement du bulletin municipal sont : Hypermarché Leclerc (460 €) - Ghia (140 €) - Aux Halles du Parc Pinzler (140 €) - CPM (100 €) - Aug Distribution (100 €) - Tilly (55 €), Vermeil Services (55 €) et SB Conception (55 €).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la participation financière de ces entreprises.

POINT 5 : REGROUPEMENT DE LA GESTION DU PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE DE BENING LES ST.AVOLD ET BETTING : BILAN ET REMBOURSEMENT DE FRAIS

Le bilan de la gestion commune du périscolaire et de la cantine de Béning Les St.Avold et de Betting, pour la période du 1^{er} septembre 2016 au 07 juillet 2017 est le suivant :

	Béning		Betting	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Tickets de cantine		15 671,00 €		
Livraison de repas	13 493,75 €			
Périscolaire		3 204,90 €		
Goûters périscolaire + divers			661,47 €	
Frais de personnel	25 434,74 €		11 640,78 €	
Indemnité du régisseur	220,00 €			
Assurance véhicule du personnel	70,00 €			
Matériel spécifique de la cantine	150,00 €			
Carnets à souche de la cantine	648,00 €			
Total	40 016,49 €	18 875,90 €	12 302,25 €	0 €

Le total des dépenses pour Béning après déduction des recettes est de 21 140,59 €.

Le total des dépenses pour Betting après déduction des recettes est de 12 302,25 €.

La somme due à la commune de Béning est de 4 419,17 € = (21 140,59 € - 12 302,25 €) / 2.

Ainsi, chaque commune aura dépensée 16 721,42 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve ce bilan et accepte de rembourser 4 419,17 € à la commune de Béning Les St.Avold, au titre de la gestion commune du périscolaire et de la cantine pour l'année scolaire 2016/2017.

POINT 6 : FIXATION DES TARIFS DU PERISCOLAIRE ET DE LA CANTINE

A compter du 04 septembre 2017, les tarifs du périscolaire et de la cantine seront les suivants :

Accueil matin de 7h30 à 8h30 : 0,80 €

Accueil matin de 8h00 à 8h30 : 0,40 €

Forfait matin 7h30 – bus : 0,50 €

Accueil soir de 16h00 à 17h00 : 1,20 €

Accueil soir de 16h00 à 18h00 : 1,70 €

Les retards de plus de 5 mn après 18h00 seront facturés par un forfait de 20 €.

1 ticket cantine enfant : 5,50 € et 5,00 € à partir du 2^{ème} enfant

1 ticket panier repas PAI (Protocole d'Accueil Individualisé = allergies alimentaires) : 2,00 €

1 ticket adulte : 6,00 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les tarifs du périscolaire et de la cantine.

POINT 7 : MODIFICATION ET ADOPTION DU REGLEMENT DES SERVICES DE TRANSPORT, RESTAURATION ET PERISCOLAIRE

Les communes de Béning Les St.Avoid et de Betting ont établi un règlement des services de transport, restauration et périscolaire pour les élèves du regroupement scolaire de Béning Les St.Avoid et de Betting et pour les enfants des écoles maternelles des deux communes. Ce document définit les conditions selon lesquelles se déroulent le transport scolaire, le service de restauration et l'accueil périscolaire.

Le règlement adopté par le conseil municipal le 26 août 2016, a fait l'objet d'une mise à jour suite à la modification des horaires de classe et des tarifs du périscolaire et de la cantine.

Il entrera en vigueur le 04 septembre 2017 et sera remis à l'ensemble des familles concernées par ces services.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le règlement des services de transport, de restauration et périscolaire rectifié.

POINT 8 : MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET

Pour un agent titulaire, l'assemblée délibérante peut modifier par délibération la durée de travail applicable à un emploi selon les nécessités du service, sans saisine préalable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion, si la modification n'excède pas 10 % du nombre d'heures antérieur.

Suite aux décisions des conseils municipaux de Béning les St.Avoid et de Betting de rétablir la semaine de 4 jours et par conséquent de supprimer les heures effectuées le mercredi, il convient de modifier la durée hebdomadaire de l'emploi d'adjoint technique 2^o classe d'une durée hebdomadaire de 12,95 heures, dont les fonctions sont : entretien des locaux de l'école primaire et de la mairie.

Le Maire, propose que la durée du temps de travail passe de 12,95 / 35^{ème} à 11,76 / 35^{ème}.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 2 abstentions (Blaise A. et Jochum F.), accepte cette nouvelle durée hebdomadaire du temps de travail qui sera de 11,76 / 35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2017 et la mise à jour du tableau des effectifs.

POINT 9 : CREATION DE DEUX EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET

Les agents non titulaires peuvent connaître une modification de leur temps de travail en cours de contrat, par délibération du conseil municipal qui supprime le poste existant et crée le nouvel emploi, après avis du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion en cas de réorganisation de service.

Dans la présente délibération, les nouveaux emplois seront créés mais les deux postes existants ne seront supprimés qu'après réception de l'avis du comité technique dont la prochaine séance aura lieu mi-octobre.

Suite aux décisions des conseils municipaux de Béning les St.Avoid et de Betting de rétablir la semaine de 4 jours et par conséquent de supprimer les heures effectuées le mercredi, il convient de créer :

- l'emploi d'adjoint technique 2° classe d'une durée hebdomadaire de 33,19 heures avec les fonctions suivantes : assistance au personnel enseignant de l'école maternelle, surveillance des enfants durant l'accueil périscolaire et entretien des locaux de l'école maternelle.

- l'emploi d'adjoint technique 2° classe d'une durée hebdomadaire de 9,62 heures avec les fonctions suivantes : entretien des locaux de l'école maternelle, du centre socioculturel et de la salle de sport.

Le conseil municipal par 10 voix pour et 2 abstentions (Blaise A. et Brun D.), décide la création de deux emplois à durée hebdomadaire de 33,19 / 35^{ème} et de 9,62 / 35^{ème} , à compte du 1^{er} septembre 2017.

POINT 10 : DEMANDE DE SUBVENTION

Société des Ouvriers et Mineurs

A l'occasion des 60 ans de la statue de Sainte Barbe, une messe et une fête seront organisées le 02 décembre prochain. Pour cet évènement, la Société des Ouvriers Mineurs sollicite une subvention exceptionnelle et la mise à disposition gratuite de la petite salle du centre socioculturel.

Le conseil municipal par 9 voix pour, 1 abstention (Péric M.) et 2 voix contre (Iciek V. et Schouller D.) accorde une subvention de 150 € et la petite salle gratuitement à la Société des Ouvriers Mineurs.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BLAISE A.

BRUN D.

CHABOUSSIE P.

FICK M.

FLAUSS L.

HELLE P.

ICIEK V.

JOCHUM F.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.